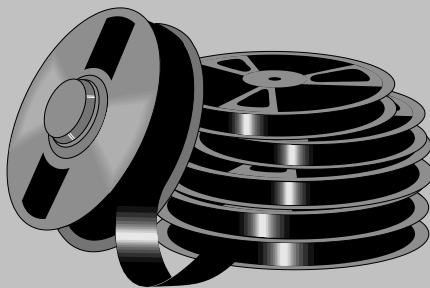


Commission de contrôle
cinématographique de l'Ontario

Rapport annuel 2013-2014



www.ofrb.gov.on.ca

Le 4 février 2015

L'honorable David Orazietti
Ministre des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs
Édifice Mowat, 6^e étage
900, rue Bay
Toronto (Ontario)
M7A 1L2

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario (CCCO) pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 2014.

Le rapport dresse le bilan des fonctions et des responsabilités de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario en vertu du mandat qui lui est conféré par la *Loi de 2005 sur le classement des films* et présente les résultats d'exploitation de l'exercice financier.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Donald Duprey
Président par intérim (du 15 juillet 2013 au 31 mars 2014)

Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario

4950, rue Yonge, bureau 1B
Toronto (Ontario) M2N 6K1
Téléphone : 416 314-3626
Télécopieur : 416 314-3632
Site Web : www.ofrb.gov.on.ca

Table des matières

Rapport du président	3
-----------------------------------	----------

La Commission et ses activités

Notre mission	6
Notre organisme	6
Types de comités	7
Classement des films.....	7
Justification du classement.....	8
Notre collectivité	9
Refus d'approbation.....	9

Bilan financier et bilan des activités	11
---	-----------

Présidence	13
-------------------------	-----------

Membres de la Commission	14
---------------------------------------	-----------

Rapport du président

La CCCO reçoit son mandat du gouvernement de l'Ontario, par l'entremise de la *Loi de 2005 sur le classement des films* et le remplit en tant qu'organisme autonome relevant du ministère des Services aux consommateurs.

La mission de la CCCO consiste à classer les films de façon à fournir aux membres du public des renseignements suffisants pour leur permettre de faire des choix éclairés pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Dans le but de réaliser notre mission au cours de l'exercice 2013-2014, nos activités quotidiennes ont répondu aux attentes et nous avons continué à respecter les délais de service escomptés.

Activités quotidiennes

En 2013-2014, la CCCO a classé 4 940 films, visionnant un total de 380,862 minutes de film. De plus, nous avons classé 1 908 films supplémentaires par documentation.

Au 31 mars 2014, la CCCO était composée de 15 membres représentant un bon échantillon de la population diversifiée de l'Ontario. Le nombre de membres fluctue au fil des ans en raison de plusieurs facteurs, notamment démission, fin de mandat et recrutement, mais il s'avère que 20 est le chiffre optimal pour assurer la cohérence des décisions prises en matière de classement. Nous devons continuer à maintenir l'équilibre entre les membres hommes et femmes, et à nous assurer que nos membres soient représentatifs de la province dans son ensemble.

Sur décision du président, le classement des films de 35 mm continue d'être confié à des comités de trois membres. Les membres plus anciens travaillent individuellement (on parle de « comités » d'une seule personne) pour l'approbation des films destinés aux adultes. Des comités composés d'un ou de deux membres se chargent du visionnement des DVD et des vidéos grand public. Il y a eu 468 comités de visionnement, dont 247 se composaient d'une seule personne. Tous les membres continuent

de recevoir une formation sur les lignes directrices régissant la classification des films et le travail administratif nécessaire à la préparation des rapports sommaires.

Le comité des politiques est composé de trois à cinq membres de la Commission qui sont élus par les membres du conseil d'administration pour un mandat de trois ans. Ce comité donne des conseils de nature opérationnelle à la Commission et au président. Il aide aussi ce dernier à rédiger des politiques et des procédures. D'autre part, il constitue la voie par laquelle les membres de la Commission peuvent présenter leurs idées, suggestions et recommandations au sujet d'améliorations opérationnelles. En 2013-2014, le Comité des politiques s'est réuni le 17 mai 2013 et le 25 octobre 2013.

Nous avons tenu deux réunions des membres de la Commission, le 14 juin 2013 et le 29 novembre 2013. Lors de la réunion de juin, Jessica Martin, de l'Université York, a présenté les conclusions de sa thèse de maîtrise intitulée « *The History of Pornography* ». Étant donné le volume considérable de vidéos pornographiques examinées par la CCCO, le sujet de la thèse de Mme Martin était très utile. Sa présentation a été bien reçue et a permis d'engager une discussion intéressante.

Les projections destinées à l'information du public continuent de connaître un grand succès auprès de la collectivité et des écoles de cinéma universitaires. Nous avons organisé 12 projections publiques qui ont attiré environ 231 participants.

Nous avons également poursuivi nos sondages dans le cadre des projections destinées à l'information du public pour mesurer l'efficacité de ce programme. Voir les résultats à la page 11.

La conversion de notre matériel de projection 35 mm à la technologie numérique s'est terminée le 17 avril 2013. La dernière projection en 35 mm a eu lieu au début juin 2013. À la fin 2013, les distributeurs de films en salles ont cessé de livrer des copies 35 mm aux cinémas de l'Ontario, réduisant ainsi certains coûts de distribution.

ShowCanada est un salon annuel de l'industrie du cinéma organisé par l'Association canadienne des distributeurs de films. Les

commissions provinciales de classement des films y ont d'ailleurs souvent tenu leur réunion annuelle pour discuter de leurs préoccupations communes et de leurs initiatives, pour profiter d'une conférence d'importance pour assister à des présentations des représentants de l'industrie. Cette année, la réunion a eu lieu à Terre-Neuve. Les commissions provinciales n'y ont pas assisté. En 2014, ShowCanada aura lieu en juin, à Whistler, en C. B.

En 2013-2014, le gouvernement a poursuivi ses travaux de création d'une autorité administrative déléguée et responsable de l'administration quotidienne de la *Loi sur le classement des films*, y compris le soutien aux activités de classement de la CCCO. Une organisation sans but lucratif, l'Office ontarien du cinéma, a été incorporée en vertu de la *Loi sur les organisations sans but lucratif* aux fins de délégation de la *Loi sur le classement des films*.

Objectifs du président

En tant que président de la CCCO, mon premier objectif est de renseigner les consommateurs de l'Ontario. Il importe que la Commission fournisse au public suffisamment d'information pour lui permettre d'exercer des choix éclairés en matière de divertissement pour lui-même, et surtout, pour les enfants.

Notre site Web avait déjà été agrandi afin de présenter le classement des films, des indications quant à leur contenu, ainsi que des points précis des observations formulées par le comité au cours du processus de classification. La brochure intitulée « Le choix est à vous » qui explique le classement des films et des jeux vidéo est également disponible dans notre site Web.

À l'avenir, nous entendons continuer à entretenir d'excellentes relations de travail avec l'industrie du cinéma et les autres commissions cinématographiques provinciales, à nous évertuer à améliorer notre site Web et à développer de nouvelles idées et de nouveaux projets, y compris les médias sociaux, aux fins de sensibiliser et de servir notre clientèle, la population de l'Ontario.

J'envisage l'avenir avec confiance et j'ai la ferme intention de relever les nouveaux défis, de promouvoir l'éducation et de stimuler l'innovation.

La Commission et ses activités

Notre mission

La mission de la CCCO consiste à classer les films de façon à fournir aux membres du public des renseignements suffisants pour leur permettre de faire des choix éclairés pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

La CCCO reçoit son mandat du gouvernement de l'Ontario, par l'entremise de la *Loi de 2005 sur le classement des films* et le remplit en tant qu'organisme autonome relevant du ministère des Services aux consommateurs.

À quelques exceptions près, aucun film (long métrage/bande-annonce), y compris vidéos et DVD, ne peut être distribué ou présenté en Ontario sans avoir été classé au préalable par la CCCO.

En vertu de la *Loi de 2005 sur le classement des films*, la CCCO examine et classe les films grand public. Elle est également chargée d'examiner et d'approuver les films à caractère sexuel pour adultes destinés à la distribution et à la présentation publique. En Ontario, les catégories de films (Général, Surveillance parentale recommandée, 14A, 18A et Réservé aux adultes) sont définies par le Règlement 452/05 pris en application de la Loi. La grande partie des précisions sur le classement des films sont déterminées par les politiques de la CCCO et appliquées par les membres qui examinent les films (voir « Justification du classement »).

Notre organisme

La CCCO est un organisme axé sur la collectivité et ses membres proviennent de diverses collectivités ontariennes. Il s'agit d'hommes et de femmes qui appartiennent à tous les groupes d'âge, qui proviennent de divers horizons ethniques et professionnels et qui ont des orientations sexuelles diverses.

Sur recommandation du ministre des Services aux consommateurs et du Conseil des ministres provincial, le lieutenant-gouverneur nomme par décret les membres pour un mandat de deux ans. Ce

mandat peut être renouvelé pour trois ans, puis cinq ans, pour un maximum de dix ans au sein de la Commission.

Les membres travaillent 7,25 heures par jour, généralement quatre ou cinq fois par mois, et reçoivent une indemnité journalière.

Types de comités

Il y a trois types de comités de visionnement, chacun étant supervisé par un membre ayant plus d'ancienneté. Chaque type de comité remplit un rôle différent :

Comité régulier : Ce comité se compose d'un à trois membres. Les membres tentent de s'entendre sur le classement, mais il arrive parfois que l'un d'eux s'oppose au classement attribué; ce membre peut alors demander l'intervention d'un comité supplémentaire.

Comité supplémentaire : De deux à quatre membres de la Commission visionnent le film. Les résultats du comité régulier et du comité supplémentaire sont combinés, et la majorité l'emporte. Comme ce processus est lancé par un membre, il ne coûte rien au requérant. Nous estimons que ce type de comité fait partie de notre programme interne d'assurance de la qualité.

Comité d'appel : Ce comité est sollicité et payé par le requérant qui n'est pas d'accord avec la décision initiale de la CCCO. Il est composé de trois à cinq membres qui n'ont pas encore vu le film en question. Sa décision quant au classement ou à l'approbation du film est finale, sous réserve de l'objection du directeur, qui a le droit d'exiger un réexamen de la décision.

Un film controversé soumis à ces trois comités peut arriver à être visionné par 12 membres de la Commission.

Réexamen :

Aux termes de la *Loi de 2005 sur le classement des*

films, le directeur peut soumettre un film, y compris un jeu vidéo, à la Commission ou demander à une personne qui distribue, présente ou offre de distribuer ou de présenter un film ou un jeu vidéo à la Commission en vue de réexaminer la classification ou l’approbation, ou de déterminer si un film s’y soustrait. Dans un tel cas, aucuns frais supplémentaires ne seront exigés du requérant et du comité composé d’un minimum de trois membres qui n’ont pas encore vu le film en question. La décision du comité est définitive.

Classement des films

Les membres de la CCCO examinent la nature générale de l’intégrité du film dans son ensemble, et le classifient en s’appuyant sur la Loi et les lignes directrices établies. Ces lignes directrices sont continuellement revues et mises à jour, ce qui permet à la Commission d’être objective tout en se gardant une marge de manœuvre. De cette façon, elle peut non seulement préserver l’intégrité des normes qui ont cours dans la collectivité, mais également apprécier et prendre en compte les qualités artistiques de la production ou son importance sociale ou documentaire.

Pendant la projection du film, chaque membre du comité note avec soin tous les éléments qui contribueront à sa classification : utilisation d’un langage grossier, présence de nudité, violence, activité sexuelle, scènes d’horreur et répercussions psychologiques du contenu. Après la projection, les membres du comité entament une discussion en consultant leurs notes et établissent le classement du film.

Chaque élément noté est évalué en fonction de son contenu, de son traitement et de l’effet cumulatif qu’il aura sur le spectateur. Les membres évaluent le style, le ton, la durée, la fréquence et la quantité de détails visuels et/ou verbaux. Le rapport entre ces éléments et le récit est également pris en compte dans la décision du comité.

En plus du classement d’un film, la CCCO peut ajouter des indications complémentaires telles que nudité, langage grossier ou

violence brutale. Ces avertissements, tout comme le classement, doivent figurer sur toute publicité pour aider le public à exercer un choix éclairé. En mars 2012, selon la résolution de la Commission, « *Consommation de tabac* » a été ajoutée à la liste d'éventuelles observations et indications complémentaires qui est utilisée pour les films des catégories Général et Supervision parentale, lorsque la consommation de tabac apparaît à l'écran. Les renseignements sont inscrits dans le rapport sommaire de chaque film et présentés par la CCCO après le visionnement d'un film. Ce rapport présente tous les éléments reconnus dans le film. L'information est envoyée au distributeur concerné et affichée sur le site Web de la CCCO.

Justification du classement

Un bureau de classification aide les consommateurs à exercer des choix éclairés au sujet des films à voir. Dans tous les pays développés, les amateurs de cinéma veulent être renseignés, autrement que par l'industrie cinématographique, sur le groupe d'âge auquel s'adresse le film (son classement) et sur son contenu (indications supplémentaires telles que langage grossier, violence, nudité, etc.). Cette information permet aux spectateurs de décider s'ils peuvent, et leurs enfants, regarder un film.

La plupart des pays développés, dont les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, la France, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Norvège, le Danemark et la Suède, sont dotés d'un bureau de classification des films.

L'activité principale de la CCCO consiste à classer les œuvres. La Commission constitue une précieuse source d'information sur les films et les vidéos et aide les spectateurs à exercer les choix éclairés en matière de divertissement, pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Notre collectivité

Les normes qui prévalent au sein de la collectivité demeurent une priorité lorsque la CCCO révisé ses lignes directrices. La Commission dispose de plusieurs outils pour évaluer les besoins des collectivités qu'elle dessert.

La CCCO est structurée de façon à pouvoir résoudre les problèmes précis liés aux normes qui prévalent dans les collectivités. Les membres de la CCCO sont des personnes qui viennent des quatre coins de la province de l'Ontario et qui visionnent des films à temps partiel. Ils appartiennent à divers groupes d'âge, sont de divers horizons ethniques et professionnels et ont des orientations sexuelles diverses. Nous nous efforçons de compter autant d'hommes que de femmes parmi nos membres.

En général, tous les membres de la Commission se réunissent pour discuter des modifications à apporter aux politiques, aux procédures et aux lignes directrices. Toutes les modifications sont débattues et soumises au vote de l'ensemble des membres avant d'entrer en vigueur.

La Commission réévalue sa perception des normes sociales lors de projections qui ont lieu deux fois par mois et qui réunissent le comité d'examen officiel et les membres du grand public. Les opinions du public sur l'éventuelle classification sont ensuite comparées avec la décision officielle du comité.

La Commission reçoit également des commentaires des médias, de groupes d'intérêt et du grand public par lettre, téléphone, télécopieur, courriel ou par son site Web.

Sa responsabilité est de comprendre et de représenter les normes qui prévalent au sein des collectivités de l'Ontario.

Refus d'approbation

Le pouvoir de la CCCO de refuser d'approuver des films, subordonné aux dispositions relatives à l'obscénité selon le Code criminel du Canada, a été limité aux seuls films qui ont pour sujet principal la représentation explicite d'activités sexuelles. La Commission revoit régulièrement ses lignes directrices sur les films à caractère sexuel pour adultes afin de s'assurer qu'elle travaille en conformité, dans le cadre de son mandat en tant qu'organisme de réglementation provincial, avec les règles de l'Agence des services frontaliers du Canada et le Code criminel du Canada. La CCCO n'intervient aucunement dans les activités visant à déterminer l'obscénité ou la pornographie juvénile. Ces fonctions relèvent de la police et de l'autorité fédérale.

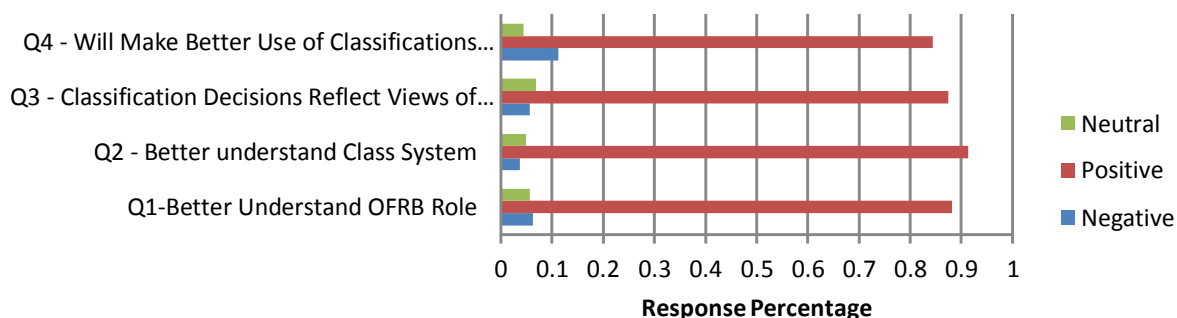
Bilan financier et bilan des activités 2013-2014

Bilan financier - 2013/2014	
Revenus :	Frais de classement des films et des vidéos* 2 174 554,28 \$
	Revenus totaux..... 2 174 544,28 \$
Dépenses 2013-2014 :	Indemnités quotidiennes 460 916,61 \$
	Dépenses directes de fonctionnement..... 68 528,33 \$
	Dépenses administratives et générales 542 858,80 \$
	Dépenses totales** 1 072 303,74 \$
Dépenses 2012-2013 :	Indemnités quotidiennes 460 916,61 \$
	Dépenses directes de fonctionnement..... 70 497 \$
	Dépenses administratives et générales 541 401 \$
	Dépenses totales** 1 051 594 \$
* Pour le classement des films, y compris des vidéos et des DVD, les distributeurs paient 4,20 \$ la minute. Pour les films grand public en langues autres que l'anglais et le français, les frais sont fixes et sont de 78,75 \$ par film. Le classement des films grand public produits au Canada est gratuit. Des frais sont également exigés pour le classement des bandes-annonces et pour certains films classés sur dossier. ** Note : Ne sont pas inclus dans ces données les coûts indirects se rapportant à des activités telles que les inspections, les mesures coercitives, les activités juridiques, l'examen des politiques, etc.	

Répartition par catégorie Films grand public visionnés (toutes langues confondues)

	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Général	9 %	14 %	14 %	13 %	14 %
Surveillance parentale	36 %	33 %	31 %	32 %	32 %
14A	45 %	42 %	43 %	40 %	41 %
18A	6 %	9 %	8 %	11 %	11 %
Réservé aux adultes	4 %	2 %	4 %	4 %	2 %

Public Information Screenings - Survey Results - 2013-2014



Bilan financier et bilan des activités

	2013/2014	2012/2013
Bilan financier		
• Revenus*	2 174 554 \$	2 263 090 \$
• Dépenses**	1 072 304 \$	1 051 594 \$
Bilan des activités		
Films visionnés		
• Grand public (anglais et français)	732	835
• Grand public (autres langues)	184	187
• À caractère sexuel, pour adultes	3 461	3 029
• Bandes-annonces de films grand public	563	481
Total - Films visionnés	4 940	4 532
Minutes de projection		
• Grand public (anglais et français)	77 766	83 666
• Grand public (autres langues)	23 358	22 780
• À caractère sexuel pour adultes	278 607	266 758
• Bandes-annonces de films grand public	1 131	974
Total - Films visionnés	380 862	374 178
Films classés sans visionnement		
• Films grand public (classés sur dossier)	1 908	1 951
Appels/Non-approbation/Réexamen		
• Appels – décision révisée	5	10
• Appels – décision maintenue	7	3
• Décisions de non-approbation	46	32
• Réexamen – décision révisée	0	2
• Réexamen – décision maintenue	0	0
Comités de visionnement		
• Nombre de comités	468	501
• Moyenne de minutes visionnées par comité	814	747
Délai de service		
• 35mm film (norme <=1-2 jours)	1,3	1.3
• Vidéo/DVD (grand public) (norme <=10 jours)	2.0	3.6
• Vidéo/DVD (adulte) (norme <=10 jours)	4.7	4.9
Projections publiques		
• Nombre de projections	12	16
• Nombre de participants	231	297

* Pour le classement des films, y compris des vidéos et des DVD, les distributeurs paient 4,20 \$ la minute. Pour les films grand public en langues autres que l'anglais et le français, les frais sont fixes et sont de 78,75 \$ par film. Le classement des films grand public produits au Canada est gratuit. Des frais sont également exigés pour le classement des bandes-annonces et pour certains films classés sur dossier.

** Note : Ne sont pas inclus dans ces données les coûts indirects se rapportant à des activités telles que les inspections, les mesures coercitives, les activités juridiques, l'examen des politiques, etc.

Présidente (du 1^{er} avril 2012 au 14 juillet 2013)**Janet Robinson**

Janet Robinson est infirmière autorisée. Elle a travaillé pendant 24 ans dans une clinique d'obstétrique et de gynécologie. Elle a fondé une société de consultants qui offrait des visites à domicile aux nouveaux parents.

Pendant plusieurs années, Janet a travaillé à temps partiel comme infirmière d'entreprise au Toronto Star, à Ontario Power Generation et à l'hôtel Royal York.

Janet est également très active au sein de la collectivité où elle vit avec son conjoint. Le couple a deux enfants, maintenant adultes, et trois petits enfants. Lorsque son horaire le lui permet, elle aime se consacrer à sa passion, soit la lecture, le golf, ses amis et sa famille.

Président par intérim (du 15 juillet 2013 au 31 mars 2014)**Donald Duprey**

En 1965, Donald Duprey, de Toronto, s'est joint à l'Office national du film et a entamé sa carrière dans l'industrie de la production médiatique. Après six ans, il occupe plusieurs postes : directeur général du Centre international Cinemedia (1971-1977), président des Productions MLV (1977-1982), directeur général des services des programmes français, TVOntario (1982-1988) et directeur général des services des programmes anglais, TVOntario (1988-2000).

Membres de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario

Membre	Municipalité	1 ^{re} nomination (à ce poste)	Date de fin du mandat en cours
Poonamdeep Bhinder	Brampton	15 juillet 2009	14 juillet 2014
Joe Bognar	Thunder Bay	29 novembre 2010	28 novembre 2014
Tina Bragagnolo	Toronto	28 mai 2003	Membre démissionnaire 27 mai 2013
Pat Brown	Brantford	15 juillet 2005	14 juillet 2015
David Dossett	Kingston	9 janvier 2013	Membre démissionnaire 8 janvier 2014
Donald Duprey	Toronto	14 novembre 2006	13 novembre 2016
Lorraine Dupuis	Sudbury	11 avril 2006	10 avril 2014
Cathy Ferlisi	Concord	25 octobre 2006	24 octobre 2016
Joanne Jackson	Ajax	21 août 2008	20 août 2018
Adam Garnet Jones	Toronto	22 octobre 2009	21 octobre 2014
Fred Kushnir	Windsor	29 novembre 2010	28 novembre 2014
Kristina Laukkanen	Toronto	25 octobre 2006	24 octobre 2016
Lindsay Lesse	Toronto	29 novembre 2010	28 novembre 2014
John Mastroianni	Welland	15 juillet 2009	14 juillet 2014
Walter (Bud) Polhill	London	4 mai 2011	Membre démissionnaire 31 mai 2013
Sue Rainville	Toronto	1 ^{er} juin 2006	Membre démissionnaire 31 mai 2013
Janet Robinson	Toronto	15 octobre 2004	Membre démissionnaire

Membre	Municipalité	1 ^{re} nomination (à ce poste)	Date de fin du mandat en cours
			14 juillet 2013
Peter Smith	Pickering	9 janvier 2013	22 janvier 2017
Andrew Stewart	Toronto	9 janvier 2013	22 janvier 2017
Trudie Villeneuve	Toronto	5 janvier 2006	4 janvier 2016
Peter Watts	Burlington	21 août 2008	20 août 2018